

• Dans le domaine sportif



Depuis plusieurs années, la Fédération a introduit dans ses règlements sportifs des articles visant à réduire l'impact sur l'environnement. Le cahier des charges pour l'organisation des épreuves sportives, notamment les championnats de France, a été complété par des

dispositions visant à protéger l'environnement. Il en est ainsi des mesures que doivent respecter les organisateurs en matière de récupération des déchets, de récupération des eaux usées à la sortie des zones de lavage, du niveau sonore des annonces faites au public, du contrôle technique des machines ...



• Le référentiel national d'organisation des balades et randonnées vertes



Dans le domaine des pratiques de loisirs, la Fédération a rédigé un référentiel pour l'organisation de balades et randonnées vertes. Ce document est un cadre destiné aux organisateurs de ces activités, relevant du secteur associatif ou non. Son respect doit

contribuer à responsabiliser ces organisateurs, à améliorer la qualité de leurs prestations, à donner une image positive des pratiques motocyclistes en milieu naturel. Il fixe donc des obligations le plus souvent en application de la réglementation en vigueur et propose des recommandations fédérales qui visent à limiter l'impact des activités sur l'environnement en renforçant parfois les dispositions réglementaires. Ainsi, traités sous la forme d'un guide d'organisation, les thèmes suivants sont abordés :

- L'itinéraire (choix, éviter autant que possible les zones habitées ou à forte fréquentation, variantes pour éviter les passages répétitifs, prévoir un dispositif de secours, ...),
- Les démarches administratives (assurances, vérification des permis et de la conformité des machines, à titre de recommandation prévoir des autorisations de passage sur les voies privées, ...),

- L'encadrement (1 guide pour 6 randonneurs et maximum 2 guides, soit 14 véhicules en déplacement),
- Le briefing des participants (règles de conduite et comportement à adopter),
- Le déroulement et le fonctionnement en balade (allure de déplacement, comportement à tenir vis-à-vis des autres usagers, ...),
- La sécurité (prévention des comportements à risque, points de rencontre prédéfinis pour faciliter l'intervention d'un véhicule d'assistance ou de secours, prise en compte des conditions météorologiques, trousse de secours, ...),
- La sensibilisation des participants (recommandations pour préserver l'environnement et comportement visant à réduire l'impact des pratiques, ...),
- Le matériel (conformité, contrôle et réglages des machines pour limiter les émissions sonores et la pollution, ...).



IDÉES-CONSEILS



Utilisez le référentiel national pour conseiller les clubs et les organisateurs d'activité. Appuyez vous sur ce document pour renforcer l'action et

les positions de la Fédération dans son ensemble, visant à accompagner le développement des pratiques vertes.

Préservez la nature,

structuration des pratiques

• Les "Points Rando Verte-FFM"



Avec la reconnaissance "**Point Rando Verte – FFM**", la Fédération se propose de valoriser et promouvoir les organisateurs de pratiques vertes qui s'engagent à respecter la réglementation et les recommandations fédérales. Il s'agit ici de favoriser une intégration harmonieuse des activités encadrées et organisées, dans leur environnement.

En contre partie de la reconnaissance fédérale, les structures référencées, associations affiliées ou non à la FFM, voire structures privées, s'engagent à :

- Respecter la réglementation en vigueur (conformité et assurances des machines, qualification de l'encadrement, ...),
- Respecter et faire respecter les recommandations fédérales notamment le référentiel d'organisation des balades et randonnées vertes,
- Relayer les actions fédérales en matière de préservation de l'environnement et de sensibilisation des publics, telle que la campagne "**Je roule nature**",
- Exercer une veille écologique et alerter les autorités compétentes en cas de constats de dégradations des sites et itinéraires fréquentés,
- Tenir un rôle de référent local tant pour la Fédération, les administrations et les collectivités que pour les pratiquants en quête d'informations (zones protégées à éviter, restrictions d'accès locales ou temporaires, etc.)

La Fédération quant à elle, s'engage à assurer une promotion des structures référencées par le biais de ses organes de communication (site web, revue fédérale, etc.), auprès de la presse spécialisée, auprès de ses partenaires privés et institutionnels.



IDÉES-CONSEILS



Favorisez le maillage du territoire en sollicitant ou en proposant la référence "**Points Rando Verte – FFM**" (PRV-FFM). Renseignez vous

auprès des PRV-FFM pour vos organisations sur les territoires concernés. Appuyez vous sur ce réseau nouvellement constitué pour communiquer.

c'est l'affaire de tous